



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2014

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, CLAUSSMANN Marie-Rose, DIEMER Annie, HAMANN Véronique, HERMGES Séverine, TERNOY Doris, SCHAUB Anne
MM. les Conseillers BAUR Michel, BERNHARDT Michel, BRUN Etienne, HOFMANN Richard, KRATZ Lucien, LEJEUNE Denis

Absent excusé : MM. NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel

Pouvoir : aucun

Secrétaire de séance : Mlle KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

M. le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- les heures complémentaires pour Isabelle WEYDMANN qui remplace Evelyne MEYER.
- l'adhésion de principe de la Commune à l'Agence Technique Territoriale.

Le Conseil Municipal décide d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1. Approbation contrat de territoires Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux 2015-2017 (délibération n° 79/2014)

Monsieur le Maire de Breuschwickersheim expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les Communes et les Communautés de Communes.

Il rappelle que ce 2^{ème} contrat de territoire définit comme le précédent, mais pour une durée de trois ans, les aides apportées par le Conseil Général aux opérations d'investissement des Communes et Intercommunalités. A ce titre, les projets prioritaires portés par la Commune de Breuschwickersheim sont inscrits dans ce contrat pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Il indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion de la Commission Permanente du 1^{er} décembre 2014. Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal ou de signer ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux conclu pour la période 2015-2017.
- autorise le M. le Maire à signer le contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux.

2. Délibération fixant le taux horaire pour la réparation du parquet de la salle polyvalente suite à la location du 3 octobre dernier (délibération n° 80/2014)

Suite à la location de notre salle polyvalente par l'Amicale des Etudiants de l'INSA de Strasbourg le week-end du 3 octobre 2014 et vu les dégradations causées notamment au sol en parquet, qui a gonflé et gondolé suite à une exposition excessive à des liquides,

Vu que les réparations ont été réalisées en régie par les deux agents communaux sur une durée totale de 7 heures,

Monsieur le Maire propose de fixer le taux horaire de réparation dudit parquet à 30€.

Ainsi sur la durée de 7h/agent équivalent à 14h x 30€ = 420€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le taux horaire de réparation à 30€.

3. Indemnisation des agents recenseurs et du coordonnateur communal pour le recensement de la population 2015 (délibération n° 81/2014)

Vu la délibération n° 58/2014 du 26 septembre 2014,

Vu la proposition de reprendre les taux horaire de 2010 à savoir 1€/feuille de logement et 1,70€/bulletin individuel pour la rémunération des agents recenseurs.

Vu la proposition d'accorder un repos compensateur au coordonnateur communal,

Après délibération, le Conseil Municipal adopte cette décision à l'unanimité.

4. Choix de l'entreprise pour l'installation de grillage autour de l'atelier municipal et autorisation de vente de l'ancien grillage (délibération n°82/2014)

Vu les offres proposées,

	Variante avec modification du portail existant	Variante avec nouveau portail 2 vantaux
CHRIST <i>TVA non applicable</i>	4300 € HT	5900 € HT
SCHMITT FRIDOLIN	8474 € HT	4742 € HT
WUNSCHEL	5791,09 € HT	3980,81 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise WUNSCHÉL à 3980,81€ HT et d'autoriser la Commune à vendre le portail se trouvant rue Etroite.

5. Choix de l'entreprise pour l'installation de l'éclairage sur le terrain de pétanque (délibération n° 83/2014)

Vu les offres réceptionnées,

	Proposition en HT
SOGECA	3565 €
BOUYGUES	4378 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir BOUYGUES à 4378€ HT (12 pour, 1 abstention).

6. Heures complémentaires pour Isabelle WEYDMANN (délibération n° 84/2014)

Dans l'attente de la régularisation du contrat d'Isabelle WEYDMANN, la Commune accorde à Madame WEYDMANN 62 heures complémentaires sur la paie de décembre 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

7. Accord de principe à l'Agence Technique Territoriale (délibération n° 85/2014)

Vu la proposition du Conseil Général concernant la mise en place de l'Agence Technique Territoriale,

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'adhésion à l'Agence Technique Territoriale pour les notamment prestations suivantes : paies, gestion de la liste électorale, conseils en aménagement et urbanisme.

Comptes-rendus des différentes Commissions Communales ayant eu lieu depuis le dernier Conseil :

- Compte-rendu Commission Urbanisme et Bâtiments du 13 novembre 2014 : révision allégée du PLU dans le cadre de l'affaire HEITZ - dates de l'enquête publique (janvier-février 2015).
- Information sur la proposition par la Commission Affaires Scolaires de l'organisation d'une chorale dans le cadre des NAP.

Autres informations :

- Organisation fête des Aînés.
- La Mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 2 janvier 2015.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h29.